



**Terre saine**  
Communes sans pesticides



**Petites villes**  
de demain



**AURIGNAC**  
UNE COMMUNE DES  
TERRES D'URIGNAC

*Journal Municipal d'Aurignac*

*septembre 2024*

# Inf'Aurignac

N°27

## L'édito du Maire

*Qui est né en 1945 aura vécu la période de "l'État providence", politique de solidarité nationale au sortir de la guerre. L'État allouait des finances pour l'égalité des services publics rendus aux citoyens ; 1945, c'est, aussi, la création de la Sécurité Sociale... Il s'agissait de reconstruire le pays en assurant la solidarité sur tout le territoire.*

*Mais, ça, c'était avant !*

*Des "ajustements" aux réalités du monde ont conduit aux changements de gestion politique et économique.*

*Élu au suffrage universel depuis 1979, le Parlement européen (avec 27 pays "membres") produit des textes qui s'imposent jusqu'à la plus rurale des contrées ...*

*La décentralisation, en 1982, a donné du pouvoir ... et de la responsabilité aux Départements et aux Régions ; puis en 1992, on vit se constituer les premières Communautés de communes.*

*Le niveau de décision est, aujourd'hui, plus près du bassin de vie des citoyens mais aussi avec plus d'engagement des finances de la collectivité porteuse d'un projet.*

*Chacune des 34 945 communes doit ainsi bien veiller à abonder ses recettes, voire en inventer, soit en créant de nouvelles, selon ses atouts et ses ressources "naturelles" soit en repensant sa place dans son bassin de vie, "avec les autres", pour décider, ensemble : Quel projet commun, avec quels moyens communs ?*

**Jean-Michel LOSEGO**

### Bienvenue à Aurignac !!

Voilà la signification de cet îlot fleuri, situé au début du Boulevard Bertrand Adoue .... Avec les autres parterres, pour lesquels les jardiniers de l'équipe ont remplacé le béton par des fleurs, ils ont amené notre commune à être classée

**1<sup>ère</sup> au concours des Villages fleuris.**



Plus écologique, plus accueillant, mieux reconnu, c'est aussi cela **Aurignac en avant !**

2024 signe l'entrée dans la deuxième partie du mandat municipal ; la moitié du parcours est accomplie et, déjà, nombre de réalisations profitent aux Aurignacais ; et jusqu'en 2026, il en reste encore des choses à faire pour que notre village développe tous ses atouts et ressources au bénéfice du territoire rural de son bassin de vie et de ses habitants.

Les programmes annuels que nous déclinons ont comme finalité la vitalité économique de notre territoire « naturel ». Attractive pour de nouveaux habitants, ainsi que pour les visiteurs et touristes, cette vitalité attire des entrepreneurs de registres variés, eux-mêmes en adéquation avec les attentes du public local... et ce serait ainsi, la mise en œuvre du cercle vertueux auquel nous accordons toute notre attention d'accompagnement et toutes nos intentions de développement.

Depuis trois ans, nous gérons comme lors des deux mandats précédents, au plus près, les ressources budgétaires en recherchant toutes les possibilités de réduction des dépenses de fonctionnement au profit des projets d'investissement ; c'est ainsi que :

- \* L'extinction nocturne de l'éclairage public, associée au changement du type de matériel participe à la réduction de la facture (en même temps qu'à la réduction de la pollution lumineuse nocturne).
- \* La mise en place d'une dotation annuelle d'amortissement, pour les acquisitions de gros matériels, permet d'envisager sereinement le renouvellement futur de ce matériel par la constitution d'une provision ; ainsi, après la nacelle en 2023, en 2024, nous pouvons envisager le remplacement du camion.
- \* L'équipement en matériels professionnels autorise le recours aux travaux effectués en régie, avec un rendu de qualité, selon le calendrier choisi, sur un rythme adapté : c'est plus d'autonomie pour un coût maîtrisé.
- \* La constitution professionnelle des équipes techniques et administratives offre une pluralité de compétences complémentaires pour le meilleur service rendu.

C'est cette dynamique, acquise et portée par chacune et chacun des agents de la commune, que nous avons prise en compte avec l'évolution salariale initiée en 2023.

Dans cette logique d'action, nous donnons la priorité aux installations et équipements structurants pour la commune, son territoire et tous ses habitants.

L'année écoulée aura vu la rénovation énergétique et esthétique complète de l'école maternelle Joséphine Baker et l'aménagement du cheminement doux sur le chemin de la Fontaine vieille, permettant un parcours piétonnier sécurisé et bucolique. Pour 2024, le conseil municipal fait suite au travail du CMJ en réalisant le city-stade

Cette année, également, avec l'active participation de l'Association de Sauvegarde du Vieil Aurignac (ASVA), nous allons engager, sur plusieurs exercices, le chantier de réhabilitation du site de l'Allée de la Merci. Histoire, Patrimoine et Culture à Aurignac !

# COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'intégralité des données chiffrées du Compte Administratif 2023 est consultable sur le site [aurignac.fr](http://aurignac.fr) dans les comptes rendus des conseils municipaux

À la fin de l'exercice 2023, la balance entre les dépenses et les recettes fait apparaître un solde comptable **positif pour un montant de 229 000 €**. Dans ses options du vote du budget primitif 2023, le Conseil municipal avait choisi de maintenir la fiscalité locale au même taux, comme depuis 2018 : **Le montant total des recettes 2023 s'établit à 1 322 000 €**, dont on peut distinguer 125 000 € pour "impôts et taxes", 438 000 € en "recette de fiscalité locale" (taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et 421 000 € en "dotations et participations", dont le cumul avoisine les 75 % de nos ressources annuelles.

Considérant le montant de 369 000 € constaté en solde positif de 2022, **le total cumulé fin 2023 s'établit à 598 000 €**.

Les élus ont voté une **affectation de 100 000 € de cette somme en réserve dédiée aux investissements**.

Cela marque notre **ferme volonté de construire** les bases solides et pérennes d'une **gestion** sans aventure inconsidérée, mais avec une conduite **engagée de projet de développement économique local** : nous donner les moyens de nos objectifs et de notre ambition pour notre village sans attendre, comme les oisillons la becquée, que « tombent » les allocations.

**La consommation d'électricité et de gaz**, par la conjugaison des mesures gouvernementales et les décisions municipales **a baissé de 33 %** ; nous avons installé des LED à tous les points lumineux publics, nous avons instauré un dispositif d'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, nous avons particulièrement veillé ... et sensibilisé les utilisateurs à une gestion responsable des installations collectives : si chacun s'y met, nous gagnerons tous ensemble, pour le mieux-vivre de chacun avec tous les autres ..... **L'argent public, c'est le vôtre !**

## BÂTIR ET ACCOMPAGNER LES CONDITIONS FAVORABLES POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS DANS LA COLLECTIVITÉ CITOYENNE

Nous pensons résolument que **l'école est le vecteur d'une société plus intelligente**, plus fraternelle et plus solidaire. Le budget 2024 porte les dépenses du programme ambitieux de **rénovation de l'école maternelle Joséphine Baker**, favorisant les conditions optimales d'accueil, d'apprentissage et d'éducation tant pour les élèves que pour l'équipe pédagogique. **Le coût de la rénovation énergétique (phase 1) s'élève à 416 856 €, dont un reste à charge de 71 919 € pour la commune**. Les travaux de la phase 2, intégralement financés par la commune sont estimés à **42 795 €**.

### Phase 1

**Les travaux effectués adaptent les locaux pour la pérennisation de l'école publique, laïque et républicaine dans la commune.**

- \* Rénovation complète du toit, en gardant la charpente
- \* Réfection de la couverture en tuiles et changement de toutes les conduites d'évacuation des eaux de pluie.
- \* Réfection de l'isolation des plafonds.
- \* Création d'un auvent pour l'accueil de l'école et des ALAE
- \* Création d'une isolation thermique par l'extérieur et pose d'un bardage.
- \* Réfection du plafond du préau (acoustique et luminosité améliorées) réfections des peintures extérieures.
- \* Changement de portes et de toutes les fenêtres.
- \* Changement du système de chauffage, en installant des pompes à chaleur permettant chauffage ou climatisation.



### Phase 2

**La qualité de l'accueil et de l'environnement contribuent aux bonnes conditions et pratiques de travail**

**Pendant l'été :**

- \* Rénovation des peintures des murs et plafonds, rénovation des revêtements des sols selon les choix des enseignantes.
- \* Le sol du préau a été repeint, avec deux marelles pour les récréations.
- \* Rénovation du mur extérieur en galets, et réfection de la peinture du portail d'entrée. Ces travaux sont effectués en régie par nos agents.

Pour créer une **cour végétalisée dans chacune des deux écoles**, avec l'appui de du CAUE, un questionnaire sera adressé aux enseignants, dès la rentrée, afin d'affiner la réflexion et de programmer l'opération.



# BUDGET PRIMITIF 2024

L'intégralité des données chiffrées du Budget Primitif 2024 est consultable sur le site [aurignac.fr](http://aurignac.fr)

Toujours très attentive à ne pas alourdir les charges des ménages, **l'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter les taxes directes locales (taxe foncière et taxe d'habitation)**. Le budget primitif doit être voté « en équilibre » et nous poursuivons notre politique volontariste d'optimisation des ressources et de maîtrise maximale des dépenses de fonctionnement. **On peut observer le choix d'affecter 100 000 € du résultat positif de 2023 en réserve d'investissement.**

Ainsi, la commune d'Aurignac peut se doter de « gros équipements » (nacelle, camion, conteneurs, podium) pour lesquels l'acquisition et le renouvellement bénéficient d'un autofinancement, sans subir les intérêts d'emprunt.

**En 2024, les services rendus par nos équipes ne seront altérés ni en quantité, ni en qualité** ; les matériels et équipements professionnels permettent des travaux en régie, en toute autonomie ; nous pouvons envisager de louer localement ces matériels, par exemple aux communes voisines ....

Nous cheminons toujours avec l'objectif de la meilleure qualité pour notre village, au service à la fois des habitants et des visiteurs.

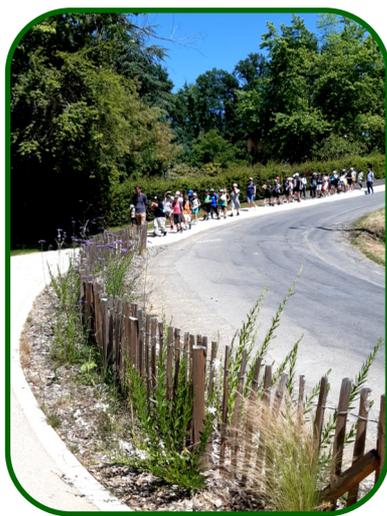
**Le présent quotidien**, nous le gérons avec rigueur comptable, sans renoncer à notre ambition d'Aurignac en avant. Mieux économiser pour mieux dépenser .... Telle reste notre devise ....

**Le projet de « Petite ville de demain »**, nous le menons sans dénaturer notre programme ; nos chantiers vont concerner, après les travaux de l'école maternelle, l'ancienne « salle paroissiale », le city-stade, l'allée de la Merci, le camping et d'autres actions encore dont nous vous informerons dans le Feuillet. Pour ces réalisations, éminemment structurantes pour le village (et localement au-delà) et financièrement conséquentes pour le budget communal, le recours à l'emprunt, en sus des subventions et autofinancements éventuels, reste indispensable, mais **nous veillons toujours à contenir le poids de la dette dans une charge raisonnable projetée à long terme.**

## **SE DOTER D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ACQUISITION DE L'AUTONOMIE DES ENFANTS, EN VEILLANT À LEUR MEILLEURE SÉCURITÉ**

**Le cheminement doux de la Fontaine vieille** connaît un vif succès auprès des écoles, permettant aux classes de se rendre tant au stade pour des manifestations sportives (materathlon, olympiades) qu'à la piscine pour l'apprentissage de la natation. **Le coût de la réalisation du cheminement doux s'élève à 409 743 €, dont un reste à charge de 103 038 € pour la commune.**

Ainsi, les enfants se déplacent en sécurité dans le village, confortant l'acquisition de leur autonomie pour se rendre à la piscine, à l'école de foot, au tennis et bientôt, au city-stade (projet du Conseil Municipal des Jeunes).



### **Les jeux pour enfants du Foirail**

Les deux jeux récemment installés au Foirail ont rapidement trouvé leur public ; les enfants peuvent s'amuser dans un espace paysager agréable, ombragé et sans voiture.

Ils découvrent et s'approprient les lieux et l'environnement du centre-bourg ; plus familier, cet espace socialisé leur sera plus accessible ... en grandissant.

### **Réussir son projet, c'est s'en donner le temps et les moyens Préparer l'école de demain, ça n'est pas du bricolage**

Après l'école maternelle, projet qui a nécessité trois ans d'effort, notre prochain investissement dans les moyens mis au service de l'éducation de nos enfants sera consacré à l'école élémentaire Jacques Prévert.

La municipalité élaborera son projet et établira son budget avec la recherche des meilleures subventions possibles, s'appuyant sur les services ad hoc et des professionnels compétents.

Après une consultation large, permettant la meilleure intelligence collective, nous entreprendrons les opérations de mise à niveau réglementaire, technologique et en lien direct avec les besoins des enseignants et de leurs élèves.



D'ores et déjà, en réponse aux enseignants et pour prendre en considération les évolutions climatiques, des voiles d'ombrage ont été installées.

**Toujours 5 classes à la rentrée ...  
... Restons vigilants pour  
l'avenir de nos enfants ..**



## L'esplanade de la Merci ... un espace de détente et de culture, au cœur de la cité médiévale ... pour la petite ville de demain !

Dans le prolongement de la rue de la Tour de Savoie, on arrive rue de l'Allée ; en venant de la chapelle St-Roch (d'où l'on aperçoit la tour de la Merci) les Aurignacais pouvaient, traversant l'allée de la Merci, accéder à leur salle des fêtes, construite en 1970 ; et il y en a eu des bals, des lotos, des spectacles en tous genres des braderies solidaires et tout ce qui s'adressait à un public, dans un lieu couvert.

En 2017 un incendie ravagea ce bâtiment, définitivement inutilisable.

De ce sinistre, déplorable pour la dynamique de vie culturelle et sociale de la commune, la municipalité, ainsi privée d'un espace régulièrement utilisé, a résolument décidé de considérer « l'opportunité » de redécouvrir, réhabiliter et « remettre en scène » ce lieu patrimonial du « Vieil Aurignac ».

Le projet du conseil municipal n'est pas de recréer une salle des fêtes sur ce site, mais d'aménager un espace couvert (type « halle ») où des piétons, des promeneurs pourraient s'abriter, et où des événements festifs de petite dimension (avec club de pétanque, association du patrimoine, saison culturelle, comité des fêtes) pourraient s'organiser. Pour ce projet du 21<sup>ème</sup> siècle au cœur de la cité médiévale, la contribution active de l'ASVA, partenaire permanent de la Municipalité sur tout le projet, est un gage de meilleure expertise d'analyse et de proposition.

Il s'agit aussi de repenser les usages de ce site à l'échelle du quartier et du noyau villageois (avec le souci de la qualité de vie des résidents riverains), mais également en considérant que cet espace va devenir un endroit de déambulation, de détente et de fréquentation régulière pour assister aux diverses manifestations de l'agenda culturel municipal d'Aurignac, notamment, ainsi qu'aux nombreuses activités de l'une ou l'autre des 50 associations locales.

Intégrer une plus grande part de nature en ville, recalibrer la place de la voiture et du piéton, veiller à la qualité des matériaux de surface sont des objectifs privilégiés.

### ... Prochainement, le nouvel espace municipal, au service de tous ...

En 2022, lorsque le diocèse veut se séparer de la salle paroissiale, nous l'acquérons par le biais d'une préemption.

Situé au cœur du village, proche des établissements scolaires et du parking du Foirail, ce bâtiment et le terrain attenant permettent d'envisager de recevoir un peu plus de cent personnes. Une fois la rénovation énergétique et bâtementaire effectuée, les usages de cet espace seront multiples : municipaux, associatifs et privés.

Dotée d'une cuisine équipée et du mobilier adapté, cette salle pourra recevoir aussi bien des conférences, des spectacles, des manifestations associatives et des événements privés.

À l'issue des travaux, nous donnerons un nom à cette salle, en l'inaugurant avec vous.

Cet outil contribuera à revivifier le village en offrant à tous la possibilité d'une vie sociale active, de rencontre et de partage, dans des espaces sécurisés et adaptés à leurs usages respectifs.

C'est toujours avec l'objectif que chacun puisse accéder et profiter des installations et équipements publics au meilleur du bien vivre ensemble que nous déclinons notre programme municipal, comme pour la place du Foirail et la future esplanade de la Merci.

L'intérêt collectif nous conduit à poursuivre notre réflexion pour une rénovation énergétique de l'école élémentaire et la sécurisation de ses abords, ainsi que pour la modernisation et la mise aux normes de la gendarmerie, répondant aux exigences du bon exercice des missions des gendarmes et garantissant leur sécurité.



Salle Paroissiale - Projet Lyon'L